



COMPTE RENDU – ATELIER 1 – PAPI D’INTENTION

CONNAISSANCE ET CONSCIENCE DU RISQUE

17 novembre 2020

Personnes présentes :

Nom	Structure	Qualité
Michel CAPERAN	SMBGP	Président
Alain CAPERET	SMBGP	Vice-président
Anaïs BOUTIN	SMBGP	Animatrice PAPI
Henri PELLIZZARO	SMBGP	Directeur
Carole DIDIER	CCNEB	Direction Pôle Aménagement Environnement
Cédric MALRAISON	CAPBP	Chargé de mission GeMAPI
Thomas MARTINEAU	CCVO	Technicien GeMAPI
Oriane GUILHOT	C-PRIM	Chargée de mission
Célia MARCHAND	C-PRIM	Chargée de mission
Virgile MOUNIER	C-PRIM	Chargé de mission
Evelyne COUSTEAU	ECOCENE	Directrice
Béatrice LAFUENTE	DDTM64	Ingénieur Prévention des risques naturels et technologiques
Aurélien BOUJOT	DDTM64	Responsable de service Aménagement, urbanisme risques
Sylvie FACHE-MICHEL	Académie de Bordeaux	Conseillère de prévention départementale

Personnes excusées :

Philippe ARRIAU	SMBGP	Vice-président
Marc BANKUTTI	CCPN	Technicien pluvial/GeMAPI
Marie-Rose BASTERREIX	CCBG	Directrice générale des services
Xavier SOM	CCPOA	Responsable de l'aménagement du territoire
Audrey BERGERET	CCHB	Chef de pôle technique et environnement
Sylvie BROUAT	CCLO	Responsable du pôle environnement
Pierre ESCALE	DDTM64	Ingénieur Quantité – Lit majeur
Julien BOYER	Chambre d'agriculture 64	Chef de projet Eau - Environnement
Valérie DAUDIGON	CCI64	Assistante de Direction
Laëtitia MARTIN	Chambre des métiers 64	Chargée de Développement Economique
Kathleen GUIRAUD	CD64	Technicienne eau, milieux aquatiques et biodiversité

Ordre du jour : Identifier les pistes d'actions potentielles du PAPI d'intention relatives à la thématique de l'atelier

1- Préambule

En 2012, en application de la directive européenne Inondation, l'Etat a délimité plusieurs Territoires à Risque Important d'inondation (TRI) dont le TRI de Pau couvrant 34 communes.

Le périmètre d'action pour réduire l'impact des crues sur ce TRI a ensuite été proposé par l'Etat en 2015. Il s'agit du périmètre de la Stratégie Locale de Gestion du Risque inondation qui couvre 86 communes et sur lequel le Syndicat a accepté de porter l'animation.

La Stratégie Locale de Gestion du Risque inondation du bassin du gave de Pau a été validée par arrêté inter préfectoral (40-64-65) en juillet 2019.

Concernant le volet opérationnel, le Programme d'Actions et Prévention des Inondations (PAPI) a été lancé en janvier 2020 avec comme première étape : le PAPI d'intention. Il s'intéresse à l'intégralité du bassin versant aval du gave de Pau, soit 156 communes, y compris celles de la Communauté de communes de la vallée d'Ossau, qui n'adhèrent pas au Syndicat, et celles du bassin versant de l'Ousse des Bois sur lequel l'agglomération Pau Béarn Pyrénées exerce directement sa compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations. Sur le reste du bassin, soit la grande majorité, c'est le Syndicat mixte du bassin du gave de Pau qui met en œuvre la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations.

Le présent atelier de travail s'inscrit dans la démarche de co-construction du PAPI d'intention du bassin aval du gave de Pau.

2- Relevé des échanges

A la suite d'un tour de table et de l'introduction de la réunion par le Président du Syndicat, le diaporama, joint à ce message, a été présenté par l'animatrice du PAPI.

En complément de la présentation, vous trouverez ci-dessous une synthèse des échanges.

2.1 – Connaissances

➤ *Etudes hydrauliques*

La plupart des études hydrauliques menées par le Syndicat précise le risque inondation pour les crues fréquentes jusqu'à la centennale, qui sert habituellement de référence pour la recherche de solutions, sauf lorsque les conditions locales ne le permettent pas. Une approche de la crue millénaire est également abordée mais sans la précision apportée pour la crue centennale.

Ces études ont l'avantage de s'intéresser, avec des outils modernes et une actualisation des données hydrologiques, à un territoire large, plus adapté que l'échelle communale à l'étude du risque inondation. La plupart du temps à l'échelle des bassins versants, elles tiennent compte de la présence d'ouvrages (digues ou bassins écrêteurs) influençant les débordements et permettent la simulation de l'efficacité de nouveaux ouvrages de lutte contre les inondations.

Ces études n'entraînent pas automatiquement de révision des Plans de Prévention des Risques inondations réalisés par l'Etat. Par contre, dans le cadre de porter à connaissance, il est de la responsabilité des collectivités territoriales de prendre en compte cette donnée dans leurs projets d'urbanisme. C'est ce qui a commencé à être fait sur certains territoires où les études ont montré un risque inondation non identifié dans les documents réglementaires (PPRI). L'intégration de cette connaissance du risque pourra se faire progressivement à l'occasion de la révision du PLU ou PLUi

et de l'avancée des connaissances acquises. Elle devra toutefois s'accompagner d'explications précises pour justifier la juxtaposition de plusieurs zonages.

➤ *Problématique du pluvial*

Il est confirmé que la connaissance du risque inondation liée au ruissellement pluvial est une donnée importante et complémentaire de celle relative aux cours d'eau afin de prendre en compte la globalité du risque inondation.

Les intercommunalités compétentes déjà engagées dans la démarche soulignent les interrogations qui subsistent aujourd'hui sur le financement des opérations relevant du pluvial, même si certains projets pourront être inscrits au PAPI pour demande de financement, au titre du fonds Barnier.

Pour les territoires qui ne sont pas engagés actuellement dans la démarche, il conviendra de trouver la bonne échelle et les bons interlocuteurs pour avancer sur cette problématique.

Il est souligné que le système Vigicrues est en cours d'évolution afin de prendre en compte les inondations par ruissellement. Le calendrier de sa déclinaison locale reste toutefois à préciser.

2.2 – Communication

➤ *Cartographie des zones inondables*

Sur le site de la Préfecture 64, un outil est déjà disponible pour visualiser les différentes connaissances (PPRi, atlas des zones inondables, porter à connaissance et relevés de crues passées). Les données acquises par le Syndicat seront mises à disposition pour intégration sur ce portail.

En complément, il est prévu sur le site internet du Syndicat la mise en ligne d'une cartographie interactive du risque inondation avec 2 données disponibles : les zonages des PPRi d'une part, les cartographies issues des études hydrauliques pilotées par le Syndicat d'autre part. Les 2 ne seront pas superposables. Il est convenu qu'une contextualisation de cette information soit indispensable afin que les citoyens comprennent bien les différences entre les 2 zonages. Le SMBGP se rapprochera de la DDTM 64 au moment de la rédaction de cette aide à la lecture des cartographies.

➤ *Manifestations culturelles*

Les projets créatifs, ludiques et artistiques permettent une sensibilisation au risque inondation efficace. Le SMBGP propose la réalisation d'un appel à projet pour permettre l'émergence de manifestations culturelles visant à promouvoir la culture du risque.

➤ *Communication auprès des scolaires*

L'enseignement sur les risques majeurs est aujourd'hui inscrit aux programmes scolaires. La plupart des Plans Particuliers de Mise en Sureté élaborés par les établissements prend en compte les risques industriels et chimiques ainsi qu'attentat/intrusion. Sur le risque inondation, plusieurs actions sont également engagées avec l'aide de structures d'éducation à l'environnement.

Les animations sous forme de travaux pratiques directement sur le terrain ou à l'aide d'outils physiques, permettant une mise en situation, sont celles qui fonctionnent le mieux et qu'il convient donc de privilégier.

Les établissements directement soumis au risque inondation, ou situés sur des territoires très exposés, sont à prioriser. Le SMBGP fournira la liste des établissements scolaires en zone inondable aux structures qui en ont fait la demande : Ecocène, DDTM 64, Académie de Bordeaux.

➤ *Communication auprès des socio-professionnels*

Le monde agricole nécessite une approche adaptée afin de pouvoir faire évoluer les mentalités. C'est la raison pour laquelle, un échange spécifique sera organisé avec la chambre d'agriculture

(indisponible ce jour). D'autres acteurs comme les CUMA et le SIVAM ont été cités comme relais auprès des agriculteurs.

Par ailleurs, la question d'une sélection des entreprises a été posée en raison des dommages collatéraux (chimique...) que pourraient entraîner de fortes inondations. Il conviendra de se rapprocher de la CCI et la chambre des métiers pour adopter la bonne stratégie en termes de cible et de méthode. Plusieurs exemples de démarches adaptées ont été cités par les membres de l'atelier.

Enfin, il a été précisé que l'ensemble des acteurs économiques (agricoles, industriels, tourisme, loisirs...) sont systématiquement associés aux restitutions des études pilotées par le Syndicat.

➤ *Echelles limnigraphiques*

La pose de ces repères se fera en coordination avec le service prévision des crues de la DREAL pour notamment adopter des codes couleurs cohérents avec ceux utilisés aujourd'hui.

Le choix des affluents concernés par ce type de dispositifs est encore à l'étude.

3- Suite à donner

A la suite des ateliers, il a été convenu d'échanger avec les communes (probablement par EPCI-FP) sur les résultats des ateliers et les modalités de mise en œuvre des actions dans le PAPI d'intention ainsi que dans le PAPI complet à l'horizon 2024-2025.

Dressé le 20 novembre 2020

L'animatrice

Anaïs BOUTIN